

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JANVIER 2024 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël

Pouvoirs : BELLEBOUCHE Dominique à LICOUR Claudine, BOGAERTS Francine à FOURNET Freddy, DUFLOS Martine à LEFEBVRE Hervé

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine, VASSEUR David.

➔ Présents : 9 – Absents : 3 - Pouvoirs : 3

Mme LICOUR Claudine a été élue secrétaire de séance.

1- Délibérations ZAE nR (zone d'accélération des énergies renouvelables) à prendre suite à nouvelles informations

M. Le Maire évoque le point n°3 du dernier conseil. Il a préféré le reporter et en discuter à nouveaux avec les conseillers car des éléments lui étaient parvenus peu après la séance du 18 décembre. En l'occurrence, la Préfecture a reporté au 31 mars 2024 l'échéance de transmission des délibérations actant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Par ailleurs, ce n'est pas une délibération mais deux qu'il faut prendre. La première concerne la consultation que la CCNS a organisé. Toutefois, M. le Maire signale que l'information a plutôt été laconique. Les avis ont été reçus du 1^{er} au 17 décembre 2023 et une seule personne aurait réagi.

La première délibération prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme. Les sites sont énumérés par M. le Maire (192 sites pour les photovoltaïques dont Saint-Sauveur, 4 pour les bioénergies, 11 pour les éoliens, etc...)

➔Vote : 8 « pour », 2 « contre », 2 « abstention »

La deuxième délibération concerne plus spécifiquement Saint-Sauveur puisqu'à l'issue de la concertation les zones d'accélération ont été énumérées, à savoir toutes les parcelles de la ZAC. Les membres du conseil et M. le Maire souhaitent que les hangars du village ainsi que tous les bâtiments et habitations éligibles soient ajoutés.

➔Vote : 8 « pour », 2 « contre », 2 « abstention »

Cette délibération permettrait à des entreprises ou des habitants intéressés de faire installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Cependant, il faut que l'entreprise qui les installe soit fiable. De plus, le retraitement des panneaux n'a pour l'instant pas été envisagé et on ne sait pas ce qu'ils deviendront en fin de vie.

2-Délibération Isolation Extérieure des logements communaux

Ce point avait été abordé à plusieurs reprises et récemment, les conseillers avaient été saisis de l'état des murs complètement remplis par de l'humidité et des tâches noires. Un devis a été demandé à la société APPLI, qui va bientôt s'installer à la ZAC. L'isolation par l'extérieur doit être confiée à une entreprise sérieuse. Les panneaux en polystyrène sont enduits d'un matériau particulier. En parallèle, il y aura des travaux de remises en longueur des câbles à prévoir et le déplacement des gouttières.

Le devis s'élève à 37.631,91 € HT (soit 39.701,67 € TTC)

→Vote : 12 pour

3- Convention « emploi et compétences » avec le CDG80

Le centre de gestion de la Somme, qui est le partenaire privilégié des collectivités pour aider dans la gestion des agents et le suivi de leur carrière. Aujourd'hui il est proposé une convention qui permettra d'organiser les modalités d'intervention du personnel du centre de gestion qui apportera son aide dans une offre de services d'Emploi et de Compétences. Des ateliers de mobilité, de bienvenue, de compréhension de métiers peuvent être proposés aussi bien aux agents qu'aux élus qui arrivent dans leurs fonctions.

→Vote : 12 pour

4- Info travaux

La pose de la clôture derrière l'école primaire doit bientôt être mise en place. Les employés communaux ont arraché la haie et ont nivelé le terrain. La pose du portillon électrique est également prévue afin que les institutrices puissent ouvrir la porte de leur classe. Les travaux de peinture sont en cours à la mairie afin de rénover les bureaux.

5-Info ZAC

France Inter et France info ont pris contact avec la mairie concernant la plaque posée en hommage au gendarme colonel Beltrame, décédé dans ses fonctions suite à un acte héroïque en 2018. A l'époque, c'est M. Brisset, directeur de JJA et ancien militaire, qui avait proposé de changer le nom d'une rue, mais la pose d'une plaque s'est avérée plus simple. M. le Maire a donc été interviewé par les journalistes.

Par ailleurs, l'entreprise ID Logistique est attendue dans la zone, un immeuble de 84.000 m², et annonce entre 250 et 300 emplois. D'ailleurs, Pole emploi, devenu France Travail, va organiser un recrutement par le biais de permanences à la mairie. Les dates seront communiquées ultérieurement.

M. le Maire annonce la mise en redressement judiciaire de la société ACEBO. Le métier de publicitaire est complexe. Il est vrai que la société Sériprime était déjà installée depuis de nombreuses années avant la société ACEBO. La proximité des deux a peut-être été un frein.

Concernant les cellules libres, il reste 40.000 m² à occuper.

6-Info CCNS

M. le Maire informe que M. Lognon, président de la communauté de communes avait menacé de démissionner et avait invité les maires à faire de même. Mais nous ne sommes pas concernés par cette revendication. En effet, quand la CCOA a été absorbée pour devenir la CCNS, le PLUI avait été retoqué à Flixecourt. Des communes se retrouvent avec un règlement national d'urbanisme, une vraie régression (R.N.U.)

La CCNS exerce une compétence en matière de PLU. Cela implique un transfert automatique du pouvoir de police spéciale de la publicité du maire au 1^{er} janvier 2024. Les maires concernés peuvent s'opposer et il s'avère qu'une collectivité a déjà fait valoir son opposition. La CCNS doit donc renoncer au transfert de plein droit du pouvoir de police spéciale de la publicité sur l'ensemble du périmètre de la CCNS.

7-Info PLUI St Vast en Chaussée

La commune de Saint-Vast en Chaussée a communiqué sur la modification simplifiée du PLUI. Le dossier est disponible et consultable du 15 janvier au 15 février. Il est possible de faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier avant la fin du délai.

M. le Maire propose d'indiquer que la commune de Saint-Sauveur n'a pas de remarque particulière à faire.

8-Bilan de gendarmerie

M. le Maire a reçu une brigade de gendarmes afin de faire le point sur les différentes actions menées. La sécurité routière est en progression, les infractions sont passées de 79 à 84 mais c'est surtout les infractions aux stupéfiants et à l'alcool qui a fortement augmenté. En revanche, la délinquance est en baisse, ainsi que les violences intrafamiliales même si elles restent élevées. Par ailleurs, les gendarmes font également de la prévention au sein des écoles afin de sensibiliser les plus jeunes.

9-Info agents

Mme GUENET a exprimé le souhait de revenir à compter du 1^{er} février 2024 à temps partiel. Il est étudié toutes les possibilités pour que son retour soit le plus simple possible. En effet, de nombreux changements ont eu lieu pendant son absence. Mme Marchand a modernisé un peu les habitudes. En effet elle était issue de la formation de secrétaire de mairie – promotion 2024, elle a donc appris les méthodes les plus récentes à appliquer.

Mme Bonelle, adjoint du patrimoine 1^{ère} classe, agent de la médiathèque a souhaité sa mutation pour le 1^{er} mars 2024. Le recrutement a été lancé dès la fin décembre. Il y a eu une quinzaine de candidatures. Les personnes étaient compétentes mais pas dans le domaine souhaité ou n'ayant aucun lien avec le monde du livres. Par ailleurs, beaucoup pensaient connaître le poste simplement par leur passion pour le livre. Or, agent de médiathèque est un réel métier professionnel en lien avec le réseau intercommunal des médiathèques intercommunales.

10- Convention Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / Centre De Gestion (CDG) participation mutuelle santé

La Mutuelle MNT à laquelle adhère des agents de la commune propose de passer une convention tripartite CDG80/ MNT/ Collectivité. A ce jour, la mairie participe déjà aux mutuelles des agents. Cette convention ne changera pas rien pour la mairie mais sera plus favorable pour les agents. De plus, à l'horizon 2025/ 2026 selon l'évolution des décrets, il est prévu que les collectivités participent obligatoirement à 50% de la mutuelle santé. Aussi il est proposé de conventionner avec le CDG et la MNT au profit des agents.

→Vote : 12 pour

Délibération de principe. Après renseignements pris, la saisie du comité social territorial est nécessairement avant la délibération.

11- Fête locale

Un point a été effectué sur les succès de la fête locale en 2023. Le karting serait à reprendre mais il faudrait trouver une activité qui puisse toucher les adolescents. Il est également envisagé de faire jouer un groupe de rock local. Les idées sont les bienvenues.

12- Questions diverses

M. Talva souhaite revenir sur le regroupement des écoles qui était un point du programme électoral. Certains conseillers manifestent leur frustration pour ce dossier qui n'avance pas. Plusieurs raisons sont avancées, la baisse des effectifs, les responsabilités des uns et des autres. Cependant les conseillers réitèrent sur la dangerosité de la traversée des enfants d'une école vers la cantine scolaire et vice versa.

Prochain conseil : Vendredi 23 février 2024 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 MARS 2024 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David

Pouvoirs : BOUTELEUX Michèle à LICOUR Claudine, FONTAINE Vincent à FOURNET

Freddy, LEFEBVRE Hervé à DUFLOS Martine

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

1- Approbation du compte de gestion 2023 - BP

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion est produit par la trésorerie de Doullens.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement |
|----------|--------------------------|---------------------------|
| Recettes | 783.369,10 € | 1.346.159,09 € |
| Dépenses | 419.903,35 € | 1.268.288,43 € |
| Excédent | 363.465,75 € | 77.870,66 € |

Total des sections : 441.336,41 €

| | Résultat de clôture 2022 | Part affecté à l'investissement | Résultat de l'exercice 2023 | Résultat de clôture 2023 |
|----------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | -654.766,07 € | | 363.465,75 € | -291.300,32 € |
| Fonctionnement | 1.744.109,45 € | 654.766,07 € | 77.870,66 € | 1.167.214,04 |
| Total | 1.089.343,38 € | 654.766,07 € | 441.336,41 € | 875.913,72 € |

Le résultat du compte de gestion est donc **875.913,72 €**

➔Vote : 13 pour

2-Approbation du compte administratif 2023 - BP

Le compte administratif est quant à lui produit par la collectivité. Il doit être identique au compte de gestion. Mme Licour énonce les chiffres clés de la page 19.

La section de dépenses en investissement s'élève à 419.903,35 €, dont 407.580,85 € de dépenses d'équipement et 12.322,50 € de dépenses financières. La section de recettes en investissement s'élève à 783.369,10 €, dont 42.609,72 € en recettes d'équipement, 703.922,97 € en recettes financières et 36.836,41 € de recettes d'ordre.

La section de dépenses en fonctionnement s'élève à 1.268.288,43 € dont 350.923,79 € en charges à caractère général, 675.443,86 € en charges de personnel, 204.233,68 € en autres charges de gestion, 36.836,41 € de dépenses d'ordre entre autres. En recettes de fonctionnement, le montant s'élève à 1.346.159,09 € dont 66.981,62 € en produits et

services, 90.620,04 € en impôts et taxes, 517.939,45 € en fiscalité locale, 532.029,75 € en dotations et participations, 93863,01 € en autres produits de gestion courante ; 39.028,51 € en atténuations de charges ; 7,70 € en produits financiers ; 5.689,01 € en produits spécifiques.

L'ensemble de toutes ces dépenses et recettes amène un résultat cumulé de **875.913,72 €**
Soit le même montant que le compte de gestion.

M. Delattre sort de la salle afin que les conseillers puissent voter le compte administratif

→Vote : 12 pour

3- Affectation du résultat 2023

M. le Maire présente l'affectation de résultat 2023. Cette année la trésorerie a souhaité que les RAR (restes à réaliser) soient intégrés dans le résultat, ce qui modifie un peu la présentation du tableau et les résultats finaux. En recettes de fonctionnement, il faut inscrire 833.393,07 € au chap 002/002 ; en dépenses d'investissement, il faut inscrire 291.300,32 € (et 42.520,65 € pour les RAR) au chapitre 001/001 et en recettes d'investissement, il faut inscrire 333.820,97 € au chapitre 10/1068

→Vote : 13 pour

4- Vote du 1259

Comme chaque année, les services fiscaux demandent aux collectivités de confirmer ou modifier les bases fiscales. Cette année, il est proposé de baisser les taux de 3%. Mme Decerf souhaitait baisser uniquement de 2% mais les résultats étant prometteurs, M. le Maire explique que la commune peut se permettre de baisser de 3%.

| | 2023 | 2024 |
|---|-------|-------|
| Taxe d'habitation | 9,73 | 9,44 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 50,26 | 48,75 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 37,69 | 36,56 |

Avec ces propositions, les recettes fiscales attendues s'élèveraient à plus de 833.000 €. Par ailleurs, même avec cette baisse, les impôts vont malgré tout évoluer puisque toutes les bases vont augmenter entre 3,5 et 7 %.

→Vote : 13 pour

5-Délibération Amortissements BP

Suite au passage de la nomenclature M57 au lieu de M14, les chapitres d'amortissement ont évolué et certaines durées ont été modifiées. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération avec les chapitres et les durées d'amortissement actualisés par rapport à la M57

→Vote : 13 pour

6-Admission en non-valeur – délégation au seuil de 100 €

M. le Maire explique que certaines recettes finissent parfois en admission en non-valeur, c'est-à-dire qu'elles sont abandonnées car les frais de poursuites deviennent trop importants au bout de 4 ans. Par ailleurs, pour les admissions en non-valeur en dessous de 100 €, il y a lieu de donner une délégation au trésorier afin de fluidifier les démarches. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les admissions en non-valeur proposées par le comptable public

→Vote : 13 pour

7-Vote du budget primitif 2024

M. le Maire énonce les montants des chapitres et annonce que le budget 2024 est équilibré à hauteur de 2.110.000 € en fonctionnement et 1.400.000 € en investissement.

→Vote : 13 pour

8-Subvention aux associations

Comme chaque année, la commune participe au fonctionnement des associations qui s'impliquent dans la vie du village. Aussi, il est décidé de reconduire les subventions quasiment à toutes les associations pour le même montant, y compris l'éléphant jaune, nouvelle association depuis juin 2023. Une augmentation est proposée pour les amis des écoles, l'association de l'école maternelle et celle de l'école primaire.

| Association | Montant alloué | Association | Montant alloué |
|--------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| ACPG CATM | 400€ | Club tonic | 1.600€ |
| | | Comité des fêtes | 14.000€ |
| Amis des écoles | 700€ | Harmonie St Sauveur | 3.000€ |
| Ass avenir sportif | 3.000€ | OCCE Ecole maternelle | 700€ |
| Banque alimentaire | 200€ | OCCE Ecole primaire | 1.100€ |
| Bouffée d'R | 300€ | Restaurants du cœur | 200€ |
| Chés vadrouilleux | 500€ | Samavie | 200€ |
| | | Elefant jaune | 100 € |

→Vote : 13 pour

9-Subvention de fonctionnement au CCAS

Comme tous les ans, la commune participe au budget de fonctionnement du CCAS à hauteur de 3.000 €. Cela permet d'aider aux actions sociales proposées par le CCAS comme le repas des aînés et les colis, ainsi que toutes les aides d'urgence dont auraient besoin les habitants de la commune.

→Vote : 13 pour

10- Approbation du compte de gestion 2023 - EAU

Comme la commune, il y a lieu de valider le compte de gestion proposé par la trésorerie pour le budget eau et assainissement.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement |
|----------|--------------------------|---------------------------|
| Recettes | 69.782,27 € | 84.332,90 € |
| Dépenses | 9.776,51 € | 63.470,57 € |
| Excédent | 60.005,76 € | 20.862,33 € |

| | Résultat de clôture 2022 | Part affecté à l'investissement | Résultat de l'exercice 2023 | Résultat de clôture 2023 |
|----------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | -11.837,32 € | | 60.005,76 € | 48.168,44 € |
| Fonctionnement | 191.169,07 € | 11.837,32 € | 20.862,33 € | 200.194,08 € |
| Total | 179.331,75 € | 11.837,32 € | 80.868,09 € | 248.362,52 € |

Le résultat du compte de gestion est donc **248.362,52 €**

→Vote : 13 pour

11- Approbation du compte administratif 2023 - EAU

Mme Licour énonce les montants des têtes de chapitre du compte administratif. Le solde d'exécution s'élève à 248.362,52 € comme le compte de gestion.

→Vote : 12 pour

12- Affectation du résultat 2023 - EAU

M. le Maire indique que la trésorerie demande à ce que l'affectation du résultat soit porté au compte 001 en recettes d'investissement à hauteur de 48.168,44 € et au compte 001 en recettes de fonctionnement pour un montant de 200.194,08 €.

→Vote : 13 pour

13-Délibération Amortissements EAU

Suite à une demande de régularisation de la trésorerie concernant les montants affectés au syndicat intercommunal de traitement des eaux (S.I.T.E.) depuis de nombreuses années, il y a lieu de revoir le tableau d'amortissements afin d'intégrer cette régularisation. En l'occurrence le chapitre 208 servant de ligne comptable pour le virement au SITE doit être amorti sur le chapitre 2808. Le conseil municipal opte pour un amortissement sur une période de 30 ans afin d'englober les 446.985 €, ce qui va correspondre à un montant amorti de presque 15.000 € sur 30 ans.

→Vote : 13 pour

14- Admission en non-valeur – délégation au seuil de 100 €

Comme pour le budget principal, il y a lieu de prendre la délibération sur le seuil des admissions en non-valeur.

→Vote : 13 pour

15- Tarification pour l'eau et assainissement

M. le Maire explique que les contrôles sur l'eau, les stations ou même les bornes à incendie deviennent de plus en plus pointilleux et chers. D'ailleurs, à la station d'Ailly, il y a eu lieu d'installer un traitement H2S dans le poste de relèvement, ce qui est très onéreux. Concernant la tarification, il est proposé de reconduire les montants de l'année précédente et d'informer Veolia qui est notre fermier, jusque 2025.

→Vote : 13 pour

16- Vote du budget primitif 2024 - EAU

M. le Maire énonce les montants des chapitres et annonce que le budget 2024 est équilibré à hauteur de 280.000 € en fonctionnement et 680.000 € en investissement.

→Vote : 13 pour

17- Achat tracteur

Il est proposé d'acheter un tracteur car celui de la commune est de plus en plus réparé. Certains conseillers auraient préféré un autre modèle avec cabine afin que les agents aient un confort de travail. Le devis est proposé par DOCO Locomotoculteur, la société a en effet prêté des engins de travail fréquemment et elle est très conciliante. Le devis s'élève à 33.029,68 € HT (soit 39.635,62 € TTC)

→Vote : 5 « pour » ; 4 « contre » ; 4 « abstention »

18- Façade cabinet d'infirmier

Depuis quelques mois la commune a lancé la rénovation du bâtiment situé au 183 rue Jean Catelas. Il bénéficie d'ailleurs depuis le mois d'octobre 2023 aux infirmières de Saint-Sauveur. La rénovation, les réparations et les mises aux normes à l'intérieur sont quasiment finalisées. Il y a lieu aujourd'hui de redonner du cachet au bâtiment, ce qui embellira la rue.

La société MILLE propose un devis de rejointoiement spécifique aux briques de ce bâtiment avec réparation du sous-bassement et peinture antirouille, le plus onéreux reste la pose et dépose de l'échafaudage nécessaire à la sécurité et à un travail de qualité.

Le montant du devis est de 45.955,00 € HT (soit 55.146 € TTC)

→Vote : 13 pour

19- Tarifs ALSH 2024

Comme chaque année, afin d'être conforme aux demandes de la CAF, il y a lieu de prendre une délibération pour fixer les tarifs journaliers d'accueil de loisirs. M. le Maire propose la reconduction sur les 3 niveaux de quotient familial

| | Q.F. | Tarif/jour |
|---------|-----------|------------|
| Tarif A | < 680 | 3,80€ |
| Tarif B | 681 à 999 | 4,80€ |
| Tarif C | > 1000 | 5,80€ |

Sur ces tarifs, la CAF et la MSA participent à hauteur de 3 euros.

➔Vote : 13 pour

20- Délibération convention collective pour la mutuelle santé

Il est proposé de contracter une convention tripartite entre le centre de gestion de la Somme, la mutuelle MNT et la mairie afin de faire bénéficier aux agents qui adhéreront à une mutuelle de santé collective. Cette nouvelle convention protège mieux les agents, à cela une participation de la commune de 30 € est votée afin de baisser le coût de la cotisation.

➔Vote : 13 pour

Prochain conseil : Vendredi 19 avril 2024 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 AVRIL 2024 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine

Pouvoirs : BOGAERTS Francine à Freddy FOURNET, TALVA Michaël à DELATTRE Gilles, VASSEUR David à LANGLOIS Rémi

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3

Mme LICOUR Claudine a été élue secrétaire de séance.

1- Rapport d'activités du centre de gestion de la Somme

Le centre de gestion est la structure qui aide à la gestion des carrières des agents de la fonction publique. 730 communes et 327 établissements y sont affiliés, ce qui représente 5.667 titulaires et stagiaires et 2.078 contractuels à gérer. Le personnel du CDG quant à lui se compose de 24 agents titulaires et stagiaires et 5 agents contractuels.

Le CDG organise les concours de la fonction publique. D'ailleurs, l'an passé il y a eu 2 concours et 2 examens professionnels. Près du double de candidats se sont présentés à des épreuves (851 en 2022 – 1577 en 2023) pour 97 lauréats. Il faut mettre en place des sessions de jury qui mobilisent des agents, des correcteurs, des surveillants. Une convention entre centres de gestion des Hauts de France permet une collaboration rapprochée.

Concernant la gestion statutaire, des commissions sont organisées comme la commission consultative paritaire, la commission administrative paritaire, le conseil de discipline ou encore le comité social territorial dont nous parlerons dans le point suivant. Ce sont ces commissions qui valident certaines décisions sur l'évolution des carrières, les titularisations ou les promotions internes par exemple.

Récemment, la personne qui a remplacé les secrétaires cet été avait bénéficié de la formation secrétaire de mairie, organisée par le centre de gestion, car il y a un réel besoin de ce métier tout particulier.

2-Convention d'adhésion médecine préventive

M. Le Maire explique que les collectivités disposent obligatoirement d'un service de visite médical. La mairie de Saint-Sauveur travaillait déjà avec le centre de gestion mais il faut reprendre une délibération au plus tard avant le 30 juin, pour une durée de 3 ans renouvelable. Cette convention permettra de faire passer les visites de prévention, de reprise, de surveillance particulière etc...

➔Vote : 13 pour

3- Devis ordinateur école maternelle

Il a été porté à la connaissance de M. le Maire que l'ordinateur de l'école maternelle ne fonctionnait plus. Aujourd'hui, il est essentiel que professeurs des écoles aient un accès informatique leur permettant d'avoir de bonnes conditions de travail. Aussi, un devis a été demandé à notre prestataire informatique. Il se chargera de l'installation, de la configuration et du transfert des données de l'ancien appareil. Le devis s'élève à 950 €

→Vote : 13 pour

4- Prime du pouvoir d'achat

En novembre dernier, un texte a été proposé aux collectivités afin d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Elle n'est pas obligatoire. Elle se verse en fonction des revenus bruts perçus entre juillet 2022 et juin 2023. Tout agent n'étant pas dans la collectivité au 30 juin 2023 ne peut prétendre à cette prime. M. le Maire explique les paliers d'attribution qui vont de 800 € à 300 € en fonction des revenus.

Après concertation, les membres du conseil municipal proposent une certaine somme, qui sera proratisée en fonction de la quotité de travail. Chacun des agents se verra notifié cette prime par arrêté personnel.

→Vote : 13 pour

5-Info RTE

L'implantation de la nouvelle ligne 400.000 volts est lancée. Des lignes vont être enfouies, d'autres vont être déposées. Le projet final devrait voir le jour d'ici 2034.

M. le Maire rappelle que le conseil avait donné son avis sur le tracé éventuel des lignes, le tracé de la ligne jaune avait été retenu, la commune d'Argoeuves et Vaux avaient choisi le même. Le 27 février, une réunion avait eu lieu à la mairie à laquelle avait assisté le sous-préfet, un membre de la chambre consulaire et les renseignements généraux. Le choix du tracé jaune a été entériné, car il a moins d'impact pour les réseaux existants et c'est le plus court. En revanche, du côté des communes du littoral, il y a beaucoup plus d'oppositions car le tracé passe à travers des forêts.

6-Info ID Logistique

ID Logistique recrute 300 personnes en CDI et 300 personnes en intérim. Les sessions de recrutement sont en cours dans les locaux de la mairie. Plus de 700 personnes sont déjà venues aux réunions et entretiens. Des habitants de Saint-Sauveur ont été recrutés mais recalés aux tests ou aux entretiens.

La journée se déroule en commençant par la présentation de l'entreprise, puis les candidats sont reçus pour connaître leurs motivations et en fonction des résultats, ils sont dirigés vers des tests de capacités, des entretiens d'embauche puis des formations jusqu'au CACES 6.

L'entrée en production est prévue dès le 13 mai. Une date d'inauguration sera donnée ultérieurement. L'entreprise ID Logistique fait parti d'un groupe multinational proposant de la prestation pour du e-commerce.

7-Info ZAC

*Le projet de restaurant ne va pas aboutir. Le bâtiment sera tout de même bâti, puis prochainement vendu ou loué

*Le projet Garage Trucks est bien avancé, le 31 mai aura lieu la pose de la première pierre. Pratiquement tous les permis concernant la ZAC ont connu des transferts. Au début, ils sont initiés par une personne ou une SCI puis le permis est transféré à l'entité qui se chargera de mener à bien le permis.

*APPLI qui se trouve derrière le garage MAN va bientôt démarrer les travaux.

*Martelle Pro est quasiment fini, l'inauguration est prévue le 27 juin

*SomLink a deux tiers de son bâtiment d'occupés, l'inauguration est également attendue.

*Deforge est devenu TPB, les travaux ont également commencé

*Stockage 24 a procédé à une extension de ses locaux.

*InterServicePompe a eu son permis accordé

Il reste Domecco, le permis a été accordé et transféré, mais les travaux ne sont pas encore démarrés.

En revanche, le relationnel avec Valcity est compliqué. Les dossiers traînent. Cependant, il y a lieu d'admettre que Valcity a débloqué deux situations épineuses.

Enfin, derrière le garage Man, se trouve un bâtiment mais il fait partie d'Argoeuves.

8-Info CCNS

M. le Maire informe que lors d'une réunion de la communauté de communes, il a été communiqué toutes les subventions que l'ex-CCOA verse aux communes. En l'occurrence, pour Saint-Sauveur, il faut savoir que l'intercommunalité s'acquitte de 1.144 € pour les services de la SACPA. Ainsi chaque animal perdu, errant ou mort est récupéré par la SACPA. Les emplois verts, qui représentent près de 350 heures, permettent d'entretenir les abords de la base pendant l'été, ce qui coûte plus de 8.500 €.

9-Info carpes

Les carpes des étangs du Fer à Cheval et du Carpodrome meurent. Après recherches, il semblerait qu'elles aient la maladie du sommeil. La société de pêche veille. Le repoissonnement serait la cause.

10- Info arbre

Le long du lotissement la Hulotte, un arbre a été planté trop près de la limite séparative. L'arbre grossit, ses racines endommagent le trottoir et les alentours. Le propriétaire souhaitait ériger un mur mais à ce jour, cela paraît compliqué avec les déformations causées par cet arbre. M. le Maire propose de le couper mais d'en replanter sur le chemin pour garder des espaces verts. Le conseil s'accorde sur le fait de couper un arbre et d'en replanter trois.

11- Planning des élections

Le planning est étudié en fonction des possibilités de chacun.

12- Fête locale

A ce jour, des manègiens ont été retenus comme le jeu de pièces, les manèges enfantins ou les chichis. Le karting, le babyfoot humain et le château gonflable ayant eu un certain succès l'an passé ont été réservés. Un groupe de rock pourra également intervenir pendant un créneau de 2h.

Les conseillers proposent de remettre au gout du jour le concours de tartes avec des catégories « enfant » et « adulte ». Des jeux picards pourront également trouver leur place au sein de la fête locale.

Prochain conseil : Vendredi 31 mai 2024 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 MAI 2024 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle,
DECERF Florence, FOURNET Freddy, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine

Pouvoirs :

DUFLOS Martine à LEFEBVRE Hervé, LANGLOIS Rémi à DECERF Florence,
TALVA Michaël à FOURNET Freddy

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, SENÉ Sabine, VASSEUR David

➔ Présents : 8 – Absents : 4 - Pouvoirs : 3

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

1- Changement de nom de la FDE

M. Le Maire précise qu'il a reçu de la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme une demande de changement pour devenir Territoire d'Energie de la Somme.

➔Vote : 11 pour

2- Jurés d'assises

Le tirage au sort des personnes désignées pour la commune est :

641 M. Leal Éric

262 M. Damagnez Arnaud

448 M. Fauchois Romain

➔Vote : 11 pour

3- Renouvellement des contrats des photocopieurs

M. le Maire rappelle que les contrats du photocopieur de la Mairie et celui de l'école Jacques Prévert arrivent à échéance. Aussi les commerciaux se manifestent pour le renouvellement. Le nouveau contrat de 5 ans de l'entreprise KONICA propose un appareil C301i pour la mairie et un bh287 pour l'école. Ceux-ci entraînent une réduction du coût de 987 € / an soit 5315€/an pour un volume de photocopies identique aux années précédentes

➔Vote : 11 pour

4- Changement des statuts de la CCNS

Depuis les dernières modifications, des changements sont intervenus et réclament une modification statutaire.

Ainsi les modifications essentielles sont les suivantes :

. Actualisation des compétences obligatoires avec ajout de :

- Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

. Ce qui relevait auparavant des compétences optionnelles est regroupé désormais avec ce qui relevait de la dénomination compétences facultatives sous l'item unique « compétences facultatives »

. Ajout d'une compétence facultative

- Transfert de compétence : création, études, aménagement, construction et gestion des crématoriums. Etant précisé que la gestion pourra être déléguée à un tiers à titre onéreux.

→Vote : 11 pour

5- Information d'une réunion AXA sur la dépendance

Axa demande la mise à disposition d'une salle pour présenter à la population une offre sur la dépendance

→Vote : 11 pour la mise à disposition de la salle de la Mairie

6-Emplois saisonniers

M. le Maire explique qu'il doit prendre une délibération pour un recrutement temporaire de jeunes afin de pallier aux absences pendant les congés.

→Vote : 11 pour

7- Réflexion sur la recherche d'un nouvel approvisionnement en eau

Le périmètre de protection du captage n'est pas approuvé depuis 1991 et lors d'une étude, le nouveau périmètre englobe la ZAC.

Le taux de nitrate dans l'eau se situe entre 0,25, et 0,50 mg/l

3 solutions sont possibles :

- raccordement sur la canalisation de la CCI au niveau de la RD191
- raccordement sur la conduite de la CCI au niveau de la ZAC
- recherche d'un nouveau captage inférieur à 0,25 mg/l de nitrate

Les trois possibilités sont étudiées. La première semble la moins onéreuse.

La deuxième plus courte mais techniquement plus compliquée et la troisième la plus longue et la moins sûre. Il faudra approfondir lors du renouvellement du contrat d'affermage en 2025

8- Devis du feu d'artifice du 14 juillet

Un devis de 4000 € de la PALOMBE est proposé. Celui-ci est identique aux années précédentes.

Vote : 11 pour

9-Planning des festivités du 14 juillet

Le programme pour les animations du 13 et 14 juillet reste identique aux années précédentes.

→Vote : 11 pour

10- Participation au feu d'artifice sur l'eau d'Ailly sur Somme

Celui-ci a lieu tous les deux ans le jour de la fête d'Ailly début août.
La commune de Saint-Sauveur avait participé financièrement à raison de 1000 €

Il y a lieu de reconduire cette participation.

→Vote : 10 pour 1 contre

11- Questions diverses

M. Lefebvre signale que le bac d'huile à la déchetterie n'est pas vidé régulièrement.
Il déplore que des arbres empiètent sur la rue Henri Sené et rue Louis Prot et que des voitures ventouses occupent le trottoir. Monsieur le Maire va agir en conséquence.

Prochain conseil : Vendredi 5 juillet 2024 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 à 18h30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BLONDEL Fabrice, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël

Pouvoirs : DUFLOS Martine à LEFEBVRE Hervé

Absent(e)s : LANGLOIS Rémi, SENÉ Sabine, VASSEUR David

➔ Présents : 11 – Absents : 3 - Pouvoirs : 1

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

1- Devis DS Drone pour église

Un auto-entrepreneur de La Chaussée Tirancourt a proposé de nettoyer la toiture de l'église avec un drone. Le traitement consiste en l'application d'un anti-mousse à action lente par pulvérisation à partir du drone. Le travail doit se faire quand il fait beau et être suivi de quelques jours de beaux temps afin de permettre une dépose optimale.

➔Vote : 12 pour

2- Devis bardage logement et cabinet d'infirmiers

Le bâtiment rue Jean Catelas qui sert maintenant de cabinet d'infirmiers a besoin d'un bardage, à savoir d'une protection extérieure. La structure en colombage complique la tâche. Aussi, il a été proposé de poser une fibre de verre en résine afin de ne pas alourdir la structure (proposition des Façadiers Picards pour 7.312 € HT) alors qu'Appli proposait une application de peinture épaisse (10.334,72 € HT). Au vu des prestations proposées, le conseil accepte le devis des Façadiers Picards

➔Vote : 12 pour

3- Devis frigo Arcade

Dans la réserve de la salle de l'Arcade se trouve le frigo où furent stockées les moules pendant la réderie. Il s'avère qu'il dysfonctionne de plus en plus créant même parfois du givre. Aussi il est nécessaire de le remplacer. Sollicité, Bertrand Froid propose deux armoires froides, l'une à 1.867 € HT et l'autre à 1.306,90 € HT, la seconde offre étant une armoire déclassée. M. le Maire et M. Fournet se sont déplacés et ont constaté que le produit étaient en parfait état de marche, simplement quelques bosses superficielles. Par ailleurs, tous les produits Bertrand Froid sont garantis. Aussi, le choix se porte sur l'armoire froide déclassée.

➔Vote : 12 pour

4- Tableau des effectifs à actualiser

Le poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe occupé par Emmanuelle Bonelle n'a plus lieu d'être puisque la commune a recruté et stagiairisé Pauline Couillard. Il faut donc supprimer le poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe et actualiser le tableau des effectifs.

→Vote : 12 pour

5- Info eau et assainissement

La compétence Eau et assainissement va être cédée à la communauté de communes Nièvre et Somme. Selon la loi, en 2026, les communautés de communes doivent reprendre cette compétence et d'ici là doivent procéder à un inventaire. M. le Maire explique que le traitement de l'assainissement s'effectue par le SITE. La commune assure l'entretien du réseau d'assainissement. Quant à l'eau, la commune a recours à un fermier qui est Veolia, dont le contrat s'achève le 31 décembre 2025.

A ce jour, la délégation de la compétence est plus que floue. La CCNS prendrait la délégation pour la redistribuer aux communes. Il y aurait un lissage des tarifs mais il faut prévoir une augmentation. Saint-Sauveur a déjà connu un cas similaire lors de la création du SITE entre Ailly Sur Somme, Breilly et Saint-Sauveur. La tarification n'était pas uniforme.

A ce jour le tarif de l'eau pour Saint-Sauveur est à 4,85 € et pour Breilly à 8,50 €.

L'avantage d'avoir un délégataire direct est de pouvoir procéder à des réparations rapides comme en cas de fuites par exemple. Si la compétence est reprise par la CCNS, nous perdrons ce travail de proximité.

Le problème du château d'eau n'est toujours pas résolu et il n'y a aucune modification.

6- Info ZAC

La construction de Renault Truck est en cours, en lieu et place de Gueudet. Ce sera toujours un garage qui sera fini d'ici 6 à 8 mois.

A côté va démarrer la construction de deux bâtiments par Saily Immobilier. Ce ne sera pas un restaurant tout compte fait car aucun gérant n'a été trouvé.

Derrière le garage MAN, le permis APPLI a été accepté

Interservice Paysage va également bientôt démarrer.

Les permis Valcity et Domecco ont également été acceptés mais les travaux trainent, un report a même été demandé.

Sur la partie Argoeuves, Quadyland va construire un nouveau bâtiment. Des conseillers s'inquiètent concernant les risques technologiques et les directives SEVESO. M. le Maire indique que le bâtiment Som'Link présente déjà toutes les mesures nécessaires ainsi que JJA.

Le silo va être démonté. Il a été acheté par Helfaut travaux. M. le Maire reçoit d'ailleurs M. Dambricourt prochainement.

Le recrutement de ID Logistiques se finalise. Il y a plus de 250 CDI actuellement mais il y a aussi beaucoup de turn-over car le métier n'est pas facile. Quelques habitants de Saint-Sauveur avaient postulé et avaient été recrutés mais certains ont déjà démissionné.

A l'endroit de l'ancien cabinet des infirmiers se trouvent maintenant des logements occupés par des travailleurs d'ID Logistique.

Prochain conseil : Vendredi 11 octobre 2024, l'heure sera précisée ultérieurement

Le Maire

Le Conseil Municipal

